



**Commission
scolaire
de Montréal**

MÉMOIRE

Déposé par la Commission scolaire de Montréal
à l'Office de consultation publique de Montréal

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE QUARTIER
SAINT-RAYMOND ET LES ABORDS DU FUTUR
CENTRE UNIVERSITAIRE SANTÉ MCGILL (CUSM)

7 mars 2013

Commission scolaire de Montréal
Services corporatifs
3737, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H1X 3B3
www.csdm.qc.ca

MÉMOIRE DÉPOSÉ DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE QUARTIER SAINT-RAYMOND ET LES ABORDS DU FUTUR CUSM

L'arrivée du futur Centre universitaire de santé McGill (CUSM) suscite l'intérêt pour des projets d'aménagement à réaliser aux abords de ce nouveau centre hospitalier et dans le quartier Saint-Raymond. En vue de l'élaboration éventuelle d'un programme particulier d'urbanisme, la Ville de Montréal a mandaté l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour mener une consultation visant à établir un état de situation du milieu, à déterminer les enjeux de mise en valeur du secteur et à définir les principes d'une vision pour ce secteur. C'est dans l'intention de contribuer à la réflexion amorcée par la Ville de Montréal que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) soumet un mémoire à l'occasion de cette consultation.

La construction d'une nouvelle école de la CSDM dans le secteur Saint-Raymond

En 2009, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) a mis en œuvre son plan *L'école, j'y tiens!*, lequel prévoit, notamment, une réduction des rapports élèves-enseignant pour toutes les écoles primaires. Parallèlement, le MELS annonçait, par les prévisions annuelles qu'il transmet aux commissions scolaires du Québec, une augmentation substantielle de la population scolaire qui devrait se poursuivre au moins jusqu'en 2020. Seulement sur le territoire de la CSDM, cela représente environ 10 000 élèves de plus à scolariser sur une période de 10 ans. Ces deux éléments ont, de toute évidence, une conséquence majeure sur les besoins en espace à la CSDM.

Comme suite à ces annonces, la CSDM a dû procéder à une vaste analyse sur la capacité de ses écoles à accueillir de nouveaux élèves et à répondre aux nouveaux besoins. Ainsi, un peu partout sur son territoire, la CSDM se voit dans l'obligation de trouver des solutions permettant de pallier le manque d'espace. Ces solutions sont multiples : parfois, il s'agit de redéfinir le territoire des écoles,

alors que, d'autres fois, cela concerne davantage la révision de l'utilisation des locaux de l'école. D'autres solutions amènent la CSDM à reprendre des bâtiments qu'elle loue à des tiers, dont un grand nombre sont des organismes communautaires. Dans bien des cas, elle se voit cependant dans l'obligation d'agrandir des écoles, voire d'en construire de nouvelles, afin d'ajouter suffisamment de classes pour répondre aux besoins de la population

Autour du secteur Saint-Raymond, les écoles primaires que possède la CSDM fonctionnent actuellement à plein rendement. Ce secteur a donc fait l'objet d'une demande d'ajout d'espace au MELS. Ce dernier a autorisé à la CSDM **la construction d'une nouvelle école comportant 16 classes dans ce secteur ainsi que l'agrandissement de l'école de Notre-Dame-de-Grâce**. Une fois construit, cet ajout d'espace permettra de répondre aux besoins de la population du secteur.

Cependant, cela ne tient pas compte des enfants supplémentaires qui pourraient s'ajouter si des projets de développement résidentiel étaient réalisés dans les prochaines années.

Une nouvelle école : une contribution à la revitalisation et au développement d'un quartier

L'école est bien plus qu'un lieu d'apprentissage, c'est également un milieu de vie, un véritable carrefour au cœur des quartiers montréalais. Autour de la nouvelle école dans le secteur Saint-Raymond se dessineront des cadres de vie, des diversités sociales, culturelles et économiques qui façonnent au quotidien la qualité de vie des résidents.

En effet, les écoles et les équipements communautaires contribuent, au-delà de leur fonction, à établir le noyau d'aménagement urbain qui crée un sentiment de communauté et constituent, à ce titre, un élément structurant de l'aménagement d'un quartier.

Pour la CSDM, il apparaît donc opportun d'associer, dans la mise en place de lieux publics, les usages d'écoles, de centres de la petite enfance (CPE), de santé et de services sociaux ou tout autre service collectif propre à assurer une cohésion dans l'aménagement des espaces collectifs et des quartiers limitrophes.

Notamment, la CSDM cherche à créer une nouvelle synergie entre les écoles de quartier et les acteurs des milieux institutionnels, comme ceux du milieu de la santé ou du secteur municipal, ou encore des acteurs du milieu communautaire, par la mise en place d'« une école ouverte sur son milieu », afin que le meilleur partage possible des équipements publics soit effectué au bénéfice des élèves, des familles et des membres des communautés locales. Par exemple, il serait envisageable d'offrir, au sein de l'école, des services d'un comptoir d'une bibliothèque, ou encore des services de loisirs dans le gymnase tout au long de l'année.

Par ailleurs, lorsqu'il est question du développement des différents secteurs de la ville de Montréal, nous croyons, à la CSDM, qu'il est essentiel d'intégrer, autour de l'école, des lieux adaptés à celle-ci.

Cela passe notamment par le développement d'espaces et des services adaptés aux familles et par le développement de différents moyens pouvant favoriser un mode de vie sain et sécuritaire, par exemple en intégrant les principes de déplacements actifs et sécuritaires vers l'école, ou encore des espaces verts.

Notons que la Ville, tout comme la CSDM, est partenaire de la Coalition Poids. Ayant la santé des citoyens à cœur, il est essentiel de porter une attention particulière sur la vente de boissons énergisantes dans les distributrices des aré纳斯, dans les dépanneurs et les restaurants rapides à proximité des établissements scolaires.

De plus, comme le mentionne la CSDM dans le cadre de son mémoire « Montréal physiquement active », l'école doit assurer aux élèves un environnement sécuritaire et favorable à l'épanouissement personnel et affectif et mettre à profit toutes les occasions de bouger. Cependant, cette responsabilité déborde largement le cadre des seules interventions propres au programme d'éducation physique et à la santé; elle requiert une action concertée de l'ensemble du personnel, en collaboration avec les parents, les professionnels de la santé, les responsables de l'aménagement des milieux de vie et tout autre intervenant du milieu scolaire et communautaire. En ce sens, dans le cadre de la revitalisation du secteur Saint-Raymond, il serait intéressant de penser des espaces favorisant la pratique d'activités sportives extérieures, comme des terrains de soccer ou encore de basketball.

Mentionnons également que la présence d'une école primaire dans ce secteur favorisera l'intérêt des jeunes familles à y rester, ce qui contribue grandement au développement des quartiers comme milieux de vie souhaités par la Ville de Montréal. Toutefois, l'amélioration des conditions de vie des familles montréalaises ainsi que la création et la solidification de lieux agréables et attirants pour celles-ci restent des enjeux majeurs.

Sécurité aux abords des écoles

Pour la CSDM, permettre aux élèves et aux familles montréalaises d'évoluer dans un environnement sain et sécuritaire est une grande priorité. Ainsi, la revitalisation du secteur Saint-Raymond et son développement devront permettre d'améliorer notablement la sécurité routière aux abords de l'école.

Par exemple, il serait important de mettre en place des plans d'action concertés avec les milieux visant, entre autres, l'apaisement de la circulation et la valorisation des transports collectifs et actifs.

Notamment, la CSDM est préoccupée par la largeur et l'accessibilité des rues aux abords de l'école, car les artères trop exigües compromettraient la sécurité en ce qui concerne les services liés au transport scolaire, sans oublier ceux des services d'incendie et d'urgence. En ce sens, il importe de considérer le rayon de braquage permettant aux autobus ou aux gros véhicules d'urgence de manœuvrer. Des zones pour débarcadère pourraient également être prévues.

Également, la mise en place de saillies dans certaines rues devrait être considérée afin de favoriser des déplacements plus sécuritaires pour les enfants. De plus, la mise en place de pistes cyclables favoriserait des déplacements actifs et sécuritaires, tant pour les enfants que pour les familles.

Par ailleurs, les écoles primaires de la CSDM à proximité du quartier Saint-Raymond sont toutes situées à plus de 2 kilomètres des deux zones déterminées comme ayant un « potentiel de redéveloppement à des fins résidentielles » sur le tableau 3 de l'étude de mise en valeur de la partie sud-est du quartier Notre-Dame-de-Grâce fourni par l'OCPM relativement à cette consultation.

Mentionnons à cet effet que la *Politique du transport des élèves de la Commission scolaire de Montréal* vise à scolariser les élèves du préscolaire et

du primaire dans leur quartier naturel, et ce, dans la mesure où les conditions le permettent. D'ailleurs, c'est également le souhait des parents. Selon sa politique, la CSDM doit prévoir du transport par véhicule lorsque la distance de parcours entre l'école et la résidence d'un enfant (préscolaire, 1^{re} et 2^e années du primaire) excède un kilomètre. Pour les autres jeunes du primaire, cette distance maximale est fixée à 1,6 km. Cependant, en raison des frais élevés liés au transport, il importe de trouver des solutions qui n'impliquent pas ce type de service. Aussi, la zone d'affectation de population des écoles est régie par une série de critères assurant la sécurité des enfants. En ce sens, elle rejoint la vision appuyée par le *Plan d'action famille de Montréal* (p. 5), où les indicateurs de qualité d'un quartier pointent la sécurité du trajet pour se rendre à l'école comme étant l'un des critères requérant des mesures d'aménagement devant être menées par la Ville.

Le développement résidentiel dans le secteur Saint-Raymond

Comme orientations et interventions potentielles liées au secteur concerné, un site de redéveloppement résidentiel a été défini près de la falaise Saint-Jacques. Pour la CSDM, il est important que cette nouvelle offre résidentielle favorise l'accès à des logements abordables, surtout pour les familles, ainsi qu'à des logements de grande dimension pour celles-ci (deux chambres minimum).

En effet, pour véritablement retenir les familles à Montréal, il est impératif que la Ville de Montréal mette en œuvre son *Plan d'action famille de Montréal*, sa *Politique familiale de Montréal* et sa *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels*.

Toutefois, il importe de souligner que toute annonce de développement résidentiel sur le territoire de l'île de Montréal correspondant à celui de la CSDM vient gonfler le nombre d'élèves à scolariser dans les secteurs touchés par ces développements.

Selon que le projet de développement vise plutôt des personnes retraitées ou plus particulièrement des familles avec enfants, nous pouvons estimer entre 0,5 et 1,5 enfant par logement. Par exemple, l'ajout de 1000 logements signifie qu'environ 150 de ceux-ci seraient de types sociaux et communautaires. Ainsi, selon le projet de développement, le nombre d'enfants en âge de fréquenter une école primaire pourrait varier entre 75 et 225. Cela représenterait respectivement 4 ou 11 classes supplémentaires. Ce dernier nombre correspond à une petite école. Bien entendu, l'ajout d'un bon nombre de classes implique également l'ajout de services et de personnel, ce qui requiert aussi des locaux supplémentaires.

Conclusion

En vue de conjuguer les efforts dans la réalisation de ce projet, la CSDM demeure disponible à poursuivre les échanges et les travaux avec les représentants de la division de l'urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire de la Ville de Montréal ainsi qu'avec les différents partenaires publics qui seront appelés à offrir leurs services à la population du quartier Saint-Raymond et des abords du futur CUSM.